



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N° 1 – SAISON 2018/2019

Réunion du :	14/09/2018
Présidence :	M. DOGUET Richard
Présent(s) :	M. Jean-Baptiste AUGEREAU, Jean-Noël BOULIDARD, M. Marc CAILLEAU, Sébastien CORNEC, Fabrice SARRAZIN, Richard LEDOYEN.
Excusé(s) :	Marc CAILLEAU

1. Dossiers mutations

Préambule : les dossiers mutation font l'objet de décisions de la commission départementale lorsqu'ils concernent un club de District, de décisions de la commission régionale pour les clubs de Ligue ou évoluant au niveau fédéral :

- la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club.
 - la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.
- **CHABRUN Luc**, de Longué AC à St Philbert du Peuple.
Formé au club, couvre Longué AC jusqu'au 30 juin 2021 sous réserve d'effectuer son quota de matchs (art.35).
Pris en compte pour St Philbert du Peuple à/c 1^{er} juillet 2021.
 - **CHARLEUX David**, de Ste Gemmes O. à Angers NDC.
Non formé au club, ne couvre plus Ste Gemmes O. à/c 1^{er} juillet 2018 (art.33 et 35).
 - **DE WINTER Thomas**, de Brion JS à Saumur Bayard.
Formé au club, couvre Brion JS jusqu'au 30 juin 2021 sous réserve d'effectuer son quota de matchs (art.35).
 - **ECHELARD Jason**, de Soulaire Feneu à Champigné AG.
Formé au club, couvre Soulaire Feneu jusqu'au 30 juin 2021 sous réserve d'effectuer son quota de matchs (art.35).
Pris en compte pour Champigné AG à/c 1^{er} juillet 2021.

- **ETTAZY Hassan**, de Cholet FCPC à La Romagne Roussay.
Pris en compte pour La Romagne Roussay à/c 1^{er} juillet 2021 (art.33).
- **FOURMOND COUET Kevin**, de Noellet USTA à Marans US.
Formé à Combrée Noyant, couvre toujours ce club jusqu'au 30 juin 2019 sous réserve d'effectuer son quota de matchs (art.35).
Ne couvre pas Noellet USTA.
- **HOUMADI Salami**, de Cholet SO à La Romagne Roussay.
Pris en compte pour La Romagne Roussay à/c 1^{er} juillet 2021 (art.33).
- **JUBAULT Stéphane**, de St Martin Aviré au district de la Sarthe.
Non formé au club, ne couvre plus Ste Gemmes O. à/c 1^{er} juillet 2018 (art.33 et 35).
- **LECOMTE Eric**, du district de la Mayenne au district de Maine et Loire.
Licence accordée au 1^{er} juillet 2018.
- **MEROUR Franck**, de Allonnes-Brain à St Pabu (22).
Formé au club, couvre Allonnes-Brain jusqu'au 30 juin 2021 sous réserve d'effectuer son quota de matchs (art.35).
- **MORINIERE Hugues**, de Coron OSTV à St Germain Val de Moine.
Non formé au club, ne couvre plus Coron OSTV à/c 1^{er} juillet 2018 (art.33 et 35).
Pris en compte pour St Germain Val de Moine à/c 1^{er} juillet 2018 (art.32).
- **PHILIPPEAU Sylvain**, de Val d'Erdre Auxence à district de Maine et Loire.
Formé au club, couvre Val d'Erdre Auxence jusqu'au 30 juin 2021 (art.35).
- **REY Nicolas**, de Chemillé Melay à district de Maine et Loire.
Licence accordée au 1^{er} juillet 2018.
- **VENET David**, de Angers HSA à Bécon Villemoisian.
Formé au club, couvre Angers HSA jusqu'au 30 juin 2021 sous réserve d'effectuer son quota de matchs (art.35).

2. Dossiers mutations suite à fusions de clubs

- **MARTIN Simon et REULIER Joffrey**, ancien club St Georges des Gardes, nouveau club St Georges Trem FC.
Licences accordées au 1^{er} juillet 2018.
- **RUELLE Clément**, ancien club St Clément de la Place, nouveau club Poueze Clem. Brain.
Licence accordée au 1^{er} juillet 2018.
- **SAULGRAIN Bastien**, ancien club Vezins Chanteloup, nouveau club Coron OSTV.
Licences accordées au 1^{er} juillet 2018.

3. Clubs en infraction

La commission établit la liste des clubs de District en infraction, pour parution sur le site du District au titre de l'article 41, alinéas 1 et 4, du Statut Fédéral.

Les clubs concernés pourront prendre leurs dispositions pour présenter des candidats aux examens d'arbitres dont les dates figurent sur le site internet du district.

Le Président
M. DOGUET Richard